Zone industrielle à caractère national
Zone 2: Bettembourg-Dudelange-Wolser
suivant
Complément Mémorial A n° 097 du 28 décembre 1979,
rendu obligatoire par régl. g.-d. du 26 novembre 1979

Zone industrielle à caractère national
Zone 2: Bettembourg-Dudelange-Schéleck
suivant
Mémorial A n° 076 du 24 novembre 1978, rendu obligatoire
par régl. g.-d. du 25 août 1978

Zone industrielle à caractère national
Zone 2: Bettembourg-Dudelange-Riedchen
suivant
Mémorial A n° 076 du 24 novembre 1978, rendu obligatoire
par régl. g.-d. du 25 août 1978

Commune de Bettembourg

Commune de Kayl

France

LU0002010
Dudelange Haard

LU0001031
Dudelange Haard

RF1-33
DUDELANGE - Haard - Hesselsberg - Steelberg

RF1-33
Dudelange - Haard

LU0001032
Dudelange - Ginzeberg

DAERREBESCH

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1
HAB-2	Zone d'habitation 2
MIX-u	Zone mixte urbaine
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics
BEP-éq	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type éq
BEP-ep	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ep
BEP-ps	Zone de bâtiments et d'équipements publics - type ps
GARE	Zone de gares ferroviaires et routières
REC	Zone de sport et de loisir
REC-él	Zone de sport et de loisir - le gardiennage ou la détention d'animaux
JAR	Zone de jardins familiaux
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1
ECO-c2	Zone d'activités économiques communale type 2
ECO-n-w	Zone d'activités économiques nationale - Wolser
ECO-n-r	Zone d'activités économiques nationale - Riedchen
SP-n-e	Zone d'activités spécifiques nationale - Eurohub sud
SP-n-s	Zone d'activités spécifiques nationale - Schéleck IV
SP-n-k	Zone d'activités spécifiques nationale - Koibestrachen
SPEC-la	Zone spéciale - site Laminoir
SPEC-ca	Zone spéciale - centre pour animaux
SPEC-kr	Zone spéciale - Kraizberg
SPEC-se	Zone spéciale - station-service
SPEC-gr	Zone spéciale - Greisendall
SPEC-at	Zone spéciale - audiovisuel et télécommunications
SPEC-rf	Zone spéciale - réseau ferroviaire

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Ref. SD	Dénomination de la du libre zones		
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

AGR	Zone agricole
FOR	Zone forestière (3)
PARC	Zone de parc public
VERD	Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé à maintenir ou en cours de procédure
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - CV Servitude "urbanisation - couleé verte"
  - EN Servitude "urbanisation - élément naturel"
  - IF Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - CH Servitude "urbanisation - chiroptères"
  - ZT Servitude "urbanisation - zone tampon"
  - CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - BA Servitude "urbanisation - bassin"
  - TU Servitude "urbanisation - ouverture du tunnel"
  - AT Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"
  - C Servitude "urbanisation - mesure compensatoire"
  - PN Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
- Zone de risques d'éboulements miniers (6)
- Zone à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (7)
- Zone de servitude "couloir pour projets routiers ou ferroviaires"
- Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
- Zone de servitude "couloir pour projets de canalisation pour eaux usées"
- Zone de servitude "couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales"
- Secteur protégé de type "environnement construit"
  - Construction à conserver (4) (5)
  - Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
  - Alignement d'une construction existante à préserver (4)
  - Structure du Laminoir et du Greisendall protégée (5)
  - Ensemble protégé: portail et mur (5)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
- Zone de bruit ≥ 70dBA (8)

- Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - Décharge pour déchets inertes (9)
  - Zone industrielle à caractère national "Wolser", "Schéleck" et "Riedchen"
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (13)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (13)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - déclarée (10)
  - Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (11)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Habitats Natura 2000 (12)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Zones de protection oiseaux Natura 2000 (12)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (14)
- Bâtiments - habitats d'espèces protégées Art 21 (relevé non exhaustif) (15)
- Habitats d'espèces protégés (Art. 17) (relevé non exhaustif) (15)
- Sites de reproduction, de chasse et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif) (15)
- Terrains avec des sites archéologiques majeurs, classés monument national, inscrits à l'inventaire supplémentaire, ou en cours de classement (16)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus (16)
- Lignes à haute tension (3)
- Lignes ferroviaires (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveaux (3)
- Espace rue et stationnement
- Cimetière
- Limite de la commune
- Limite d'état

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2017*
(2) *Mise à jour, AC Dudelange et Z+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2007; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann*
(4) *Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 27 juin 2014; Mise à jour AC Dudelange février 2020*
(5) *ITM, 07.02.2018*
(6) *Réglement grand-ducal sur base de l'article 21 (2) de la nouvelle loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux activités majeures impliquant des substances dangereuses*
(7) *MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 /Route principale et Rail (LDEN)*
(8) *Réglement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel " décharges pour déchets inertes"*
(9) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2018; ZPIN déclarées / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)*
(10) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017; ZPIN à déclarer / Zones proposées par le 2ième Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017 en vue d'un classement en tant que zones de protection d' intérêt national*
(11) *MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015*
(12) *Service des sites et monuments nationaux, Liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire (état au 22 janvier 2020)*
(13) *Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17*
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2013
- Les biotopes de l'agglomération, Zeyen+Baumann - septembre 2009, Oekobureau - septembre 2019
(14) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(15) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, août 2012*

Plan d'aménagement général
projet

Dudelange

DIDDELENG
VILLE DE DUDELANGE

ZEYEN BAUMANN
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL

N

échelle 1:5.000

28 février 2020